



STRATEAL

STRATEGIE - DEVELOPPEMENT - CONCERTATION



Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Projet de territoire

Juin 2023 – 21016-rapport_V2

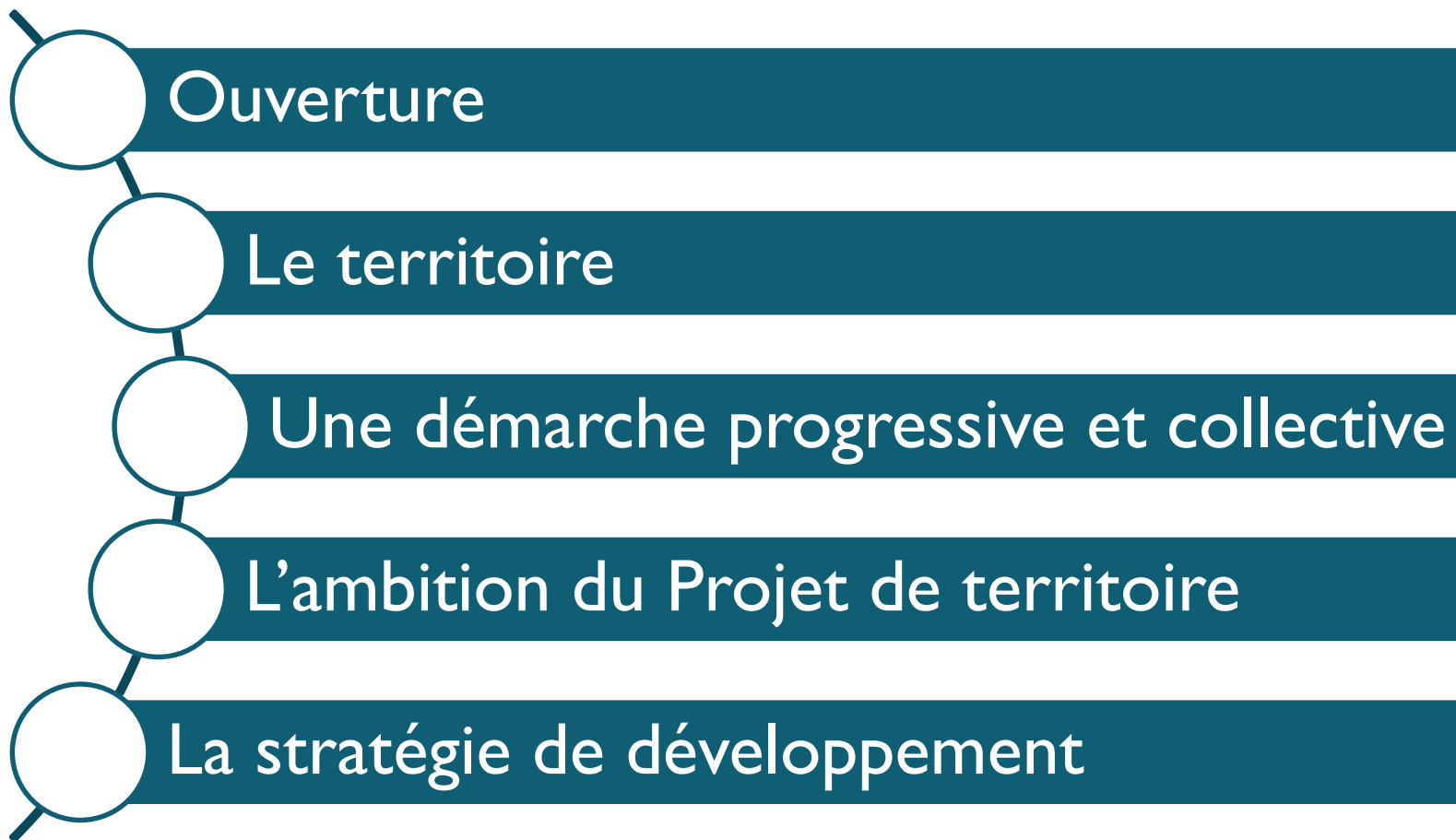
Normandie –Ouest : 9 venelle au lièvre – 14114 Ver sur Mer

4 rue de la Mare Adam - 92370 Chaville

Tél. : 09 72 93 55 16 - info@strateal.fr

SARL au capital de 15 000€ - 442 095 394 RCS CAEN - NAF 741G

Sommaire



Ouverture

Un Projet de territoire pour la Côte d'Albâtre

Les élus de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre ont choisi de se doter d'un Projet de territoire. Cette démarche essentielle a mobilisé les élus, les services de la CCCA, les habitants ainsi que de nombreux acteurs socio-économiques du territoire pendant plus d'une année.

Le Projet de territoire est désormais abouti. Il a été conçu comme une feuille de route, un cadre de pilotage et de suivi des politiques publiques pour les dix prochaines années. Les élus souhaitent désormais le partager à travers ce document et surtout le mettre en œuvre au quotidien dans les politiques locales et plus largement au travers des relations contractuelles et partenariales avec les acteurs institutionnels et locaux.

Un territoire rural, entre mer et campagne

Le territoire de la Côte d'Albâtre, composé essentiellement de petites communes, est structuré autour de deux pôles de population et de services : Saint-Valéry-en-Caux et Cany-Barville. D'autres pôles secondaires tels que Néville, Ourville-en-Caux et Grainville-la-Teinturière participent au maillage territorial des équipements et des services. Le caractère rural et préservé du territoire, sa forte identité cauchoise, permettent à tous de bénéficier d'un cadre de vie calme et agréable. Du littoral de la Côte d'Albâtre, jusqu'à la campagne cauchoise en passant par les Vallées du Dun et du Durdent, le territoire propose une diversité de paysages exceptionnelle. Cependant, l'étendue du territoire et l'absence d'axes majeurs de communication peuvent être des freins dans l'accès à tous les actes de la vie quotidienne pour les habitants. C'est pourquoi, dans le cadre du Projet de territoire, la CCCA a l'ambition de poursuivre un développement homogène du territoire, en phase avec ses caractéristiques.

Ouverture

Un Projet de territoire pour la Côte d'Albâtre

Pour répondre aux nombreux enjeux pour l'avenir, le Projet de territoire précise les ambitions et les choix stratégiques. Démarche transversale, le Projet de territoire aborde une variété de thèmes : l'urbanisme, le logement, l'environnement, le développement économique et touristique, les mobilités, la promotion des ressources locales avec pour objectifs, une amélioration de l'attractivité du territoire et du cadre de vie et, en finalité, rechercher une meilleure cohésion sociale.

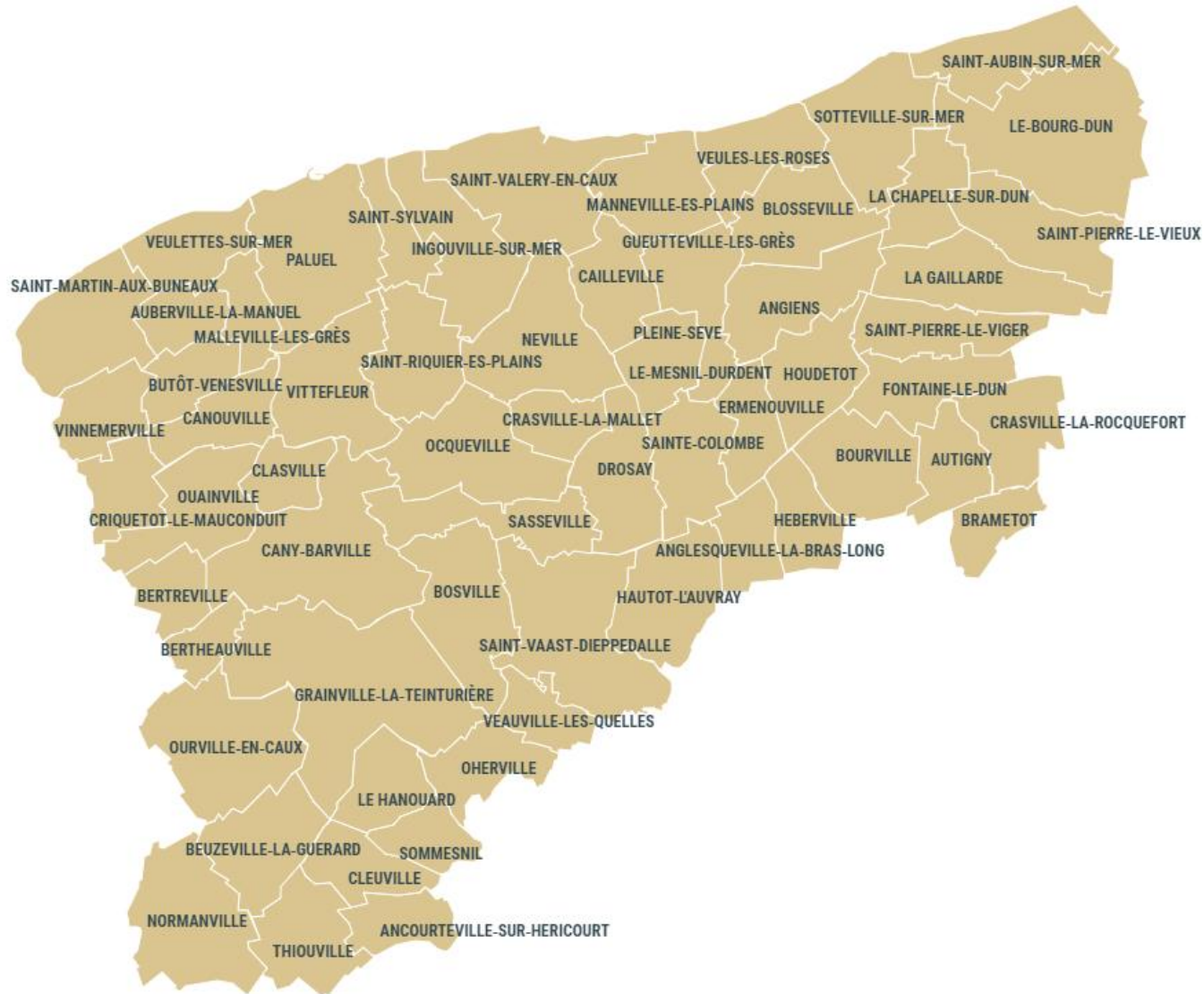
Cette démarche prospective et stratégique définit des axes de travail pour répondre aux défis de la transition énergétique et climatique, d'un développement économique et touristique adapté, à la transformation de l'habitat pour répondre à la diversité des besoins, au développement d'une offre de services de proximité... pour renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son identité.

Document d'orientation politique, le Projet de territoire trace le chemin des prochaines années et marque une volonté collective d'affirmer des orientations fortes, nécessaires à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Ce cadre est souple. En effet, si certains projets sont d'ores et déjà actés ou jugés prioritaires – ils sont présentés dans le présent document –, d'autres propositions seront progressivement développées et approfondies dans le cadre du travail des instances communautaires et les relations partenariales.

Elles seront régulièrement questionnées au regard des priorités du Projet de territoire. De même, celui-ci pourra être actualisé en fonction des évolutions du contexte territorial.

Le Territoire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre



Les chiffres-clés

Economie

- **10 559** emplois
- **7** Zones d'activités Économiques (ZAE) d'intérêt communautaire
- **2** hôtels d'entreprises
- **86,5%** des entreprises sont des TPE
- **3** secteurs d'excellence : nucléaire, agroalimentaire et tourisme,
- **1** secteur à fort potentiel : le lin

Le territoire

- **387,50** km²
- **6,17%** de la Seine-Maritime
- **63** communes
- **27 799** habitants (2018)

Habitat

- **9 428** logements
- **68,7 %** de résidences principales
- **23,6 %** de résidences secondaires
- **7,7 %** de logements vacants
- **62,2 %** de propriétaires occupants



Services

- **3** structures multi-accueil petite-enfance
- **4** centres de loisirs
- **1** Centre social (Apostrophe)
- **3** lieux d'accueil France Services
- **1** Conservatoire de musique et de danse

Environnement

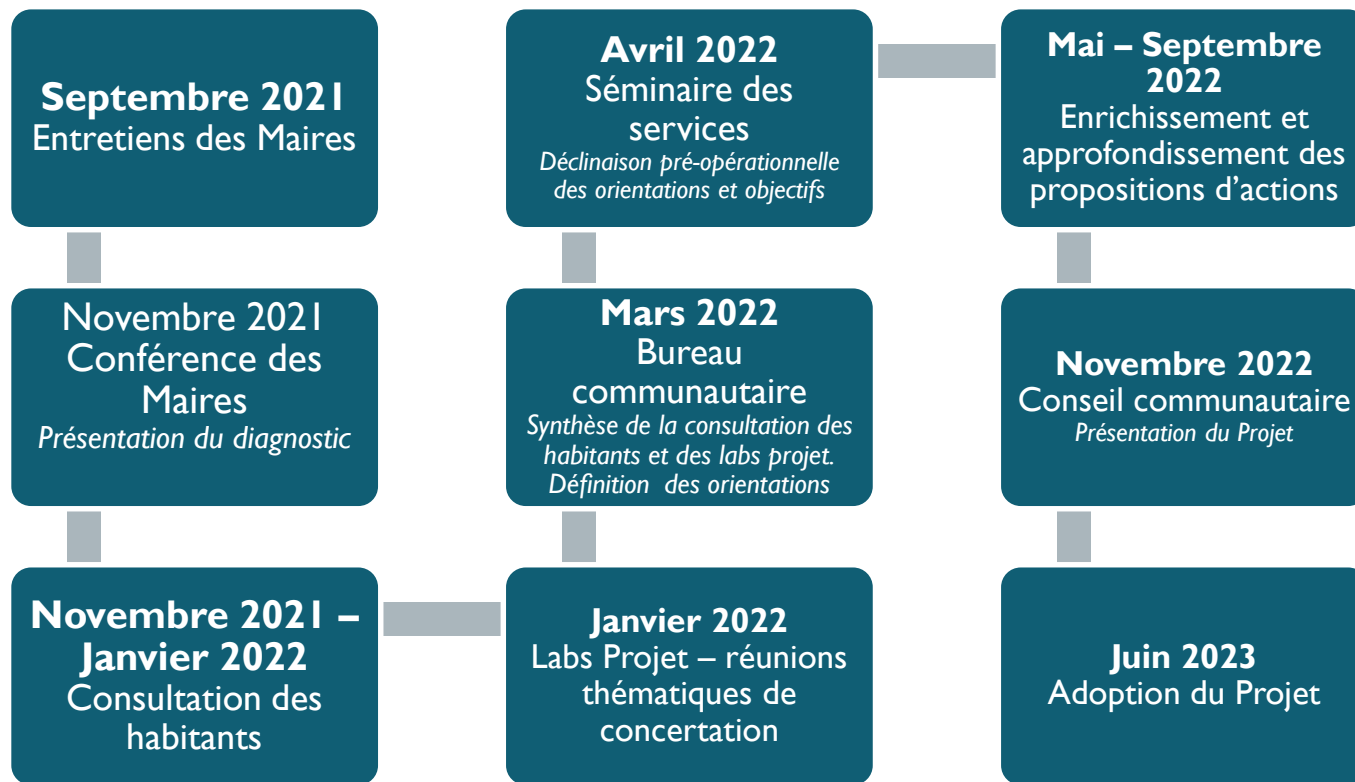
- **86,1 %** du territoire est occupé par de terres agricoles
- **8,1 %** par des espaces artificialisés
- **5,4 %** par des forêts et milieux semi-naturels



STRATEAL
STRATEGIE - DEVELOPPEMENT - CONCERTATION

Une démarche progressive et collective

Une démarche progressive et collective



Une démarche progressive et collective

La Communauté de communes a souhaité fonder le Projet de territoire sur une large concertation, associant l'ensemble des « forces vives » du territoire. Différents temps de concertation ont ainsi rythmé la démarche, notamment les deux cycles de séminaires d'échanges ouverts tout d'abord à l'ensemble des élus et acteurs locaux, puis dans un second temps aux services de la CCCA.

Par ailleurs, une consultation des habitants a été lancée afin de mieux connaître leur perception du territoire et prendre en considération leurs aspirations.



La mobilisation des élus aux différentes étapes d'élaboration du Projet de territoire a été régulière. Elle témoigne de l'ambition affirmée d'agir à l'échelle communautaire pour renforcer la place de la CCCA dans les dynamiques locales.

Le Comité de pilotage s'est réuni régulièrement pour suivre l'avancement des travaux du Projet et en valider les différentes étapes avant l'adoption du Projet par le Conseil communautaire.

La consultation des habitants, temps fort de la démarche

Les élus de la CCCA ont souhaité enrichir la démarche d'élaboration du Projet de territoire par une consultation des habitants. Temps fort de l'élaboration du Projet de territoire, elle s'est déroulée entre novembre 2021 et janvier 2022 : près de **1 600 personnes** ont participé à cette consultation inédite sur le territoire communautaire.

Les principaux enseignements issus de la consultation

- **Pour les répondants, la santé, constitue la priorité pour l'avenir du territoire.** Confirmant ainsi les échanges en séminaires, l'accès aux soins apparaît comme un élément déterminant pour l'attractivité résidentielle du territoire..
- **Les participants ont par ailleurs identifié d'autres priorités pour l'avenir :**
 - La préservation de la qualité de l'environnement,
 - Le développement des circuits courts, une alimentation de qualité,
 - L'amélioration des conditions de mobilité pour faciliter l'accès à tous à tous les actes de la vie quotidienne,
 - La dynamique du commerce de proximité en centre-bourg
- Enfin, les répondants ont pu exprimer ce qui caractérise le territoire de la Côte d'Albâtre, identifiant des produits emblématiques comme le lin, le cidre, le poisson... et des lieux emblématiques comme le lac de Caniel, Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, la vallée de la Durdent, la façade littorale...

Communauté de Communes de la Côte
D'ALBÂTRE

QUESTIONNAIRE PROJET DE TERRITOIRE

**Ensemble, préparons
LE TERRITOIRE DE DEMAIN**

Votre commune fait partie de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

A ce titre, dans le cadre de l'élaboration de notre projet de territoire, nous souhaitons recueillir votre perception sur les principales caractéristiques et enjeux de notre territoire de demain.

Pour cela, participez dès maintenant à notre questionnaire

- disponible en mairie
- à retrouver à l'adresse internet :
<https://concertation.typeform.com/Cotedalbatre>
- ou en scannant ce flash code : 

Consultation du 19 Novembre 2021 au 5 janvier 2022
Questionnaire anonyme d'une durée de 5 minutes
Merci de votre participation

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
48bis, route de Veulettes CS 40048
76450 Cany-Barville
www.cote-albatre.fr

Communauté de Communes de la Côte
D'ALBÂTRE



STRATEAL
STRATEGIE - DEVELOPPEMENT - CONCERTATION

L'ambition du **Projet de territoire**

L'ambition du projet de territoire

« Pour un territoire créateur de valeur, attractif, solidaire et durable »

Le projet de territoire réunit l'ensemble des acteurs locaux autour d'une ambition partagée, « *Pour un territoire créateur de valeur, attractif, solidaire et durable* ».

A travers l'expression de cette ambition, le territoire entend s'affirmer comme un territoire dynamique, accueillant pour les habitants, les entreprises et plus largement les porteurs de projet qui peuvent y trouver un cadre favorable à leur épanouissement.

Cette dynamique doit s'appuyer sur les savoir-faire et les ressources du territoire, quelles soient humaines, agricoles, maritimes, économiques ou sociales. Le territoire entend les valoriser au service d'un développement durable, résolument tourné vers l'avenir. Les énergies renouvelables constituent à cet égard un défi majeur que le territoire entend relever.

Cette ambition de développement est aussi une ambition de solidarité à travers une offre de services accessible à tous et l'attention portée à la vitalité des centres bourgs à travers les commerces, la vie associative, un habitat adapté à la diversité des besoins.

Cette ambition politique se décline à travers trois axes stratégiques et des objectifs pour leur mise en œuvre



STRATEAL
STRATEGIE - DEVELOPPEMENT - CONCERTATION

La stratégie de développement

Une stratégie de développement en 3 grands axes

Le Projet de territoire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre repose sur une **stratégie** qui est d'une part, l'expression d'une ambition d'un développement « *créateur de valeur, attractif, solidaire et durable* », et qui exprime, d'autre part, les priorités, pour demain, du territoire. Il constitue le **document de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques**.

Cette stratégie s'appuie sur les **compétences communautaires** actuelles et ouvre de **nouveaux champs d'intervention** qui devront être débattus. Elle permet à la CCCA de se positionner de manière lisible dans ses **partenariats** avec les différents acteurs locaux et institutionnels.

La stratégie de développement retenue s'organise autour de **trois axes stratégiques**. Chaque axe se décline en **objectifs stratégiques** et **opérationnels, complétés par un programme d'actions** qui identifie les projets que la Communauté de communes entend mettre en œuvre dans les prochaines années.

Chaque axe est présenté dans les pages suivantes à travers l'expression de ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Une stratégie de développement en 3 grands axes

3 axes stratégiques

Axe 1 – Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire



Décliné en 6 objectifs stratégiques



Déclinés en 17 objectifs opérationnels

Axe 2 – Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité



Décliné en 6 objectifs stratégiques



Déclinés en 21 objectifs opérationnels

Axe 3 – Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire



Décliné en 7 objectifs stratégiques



Déclinés en 26 objectifs opérationnels



STRATEAL

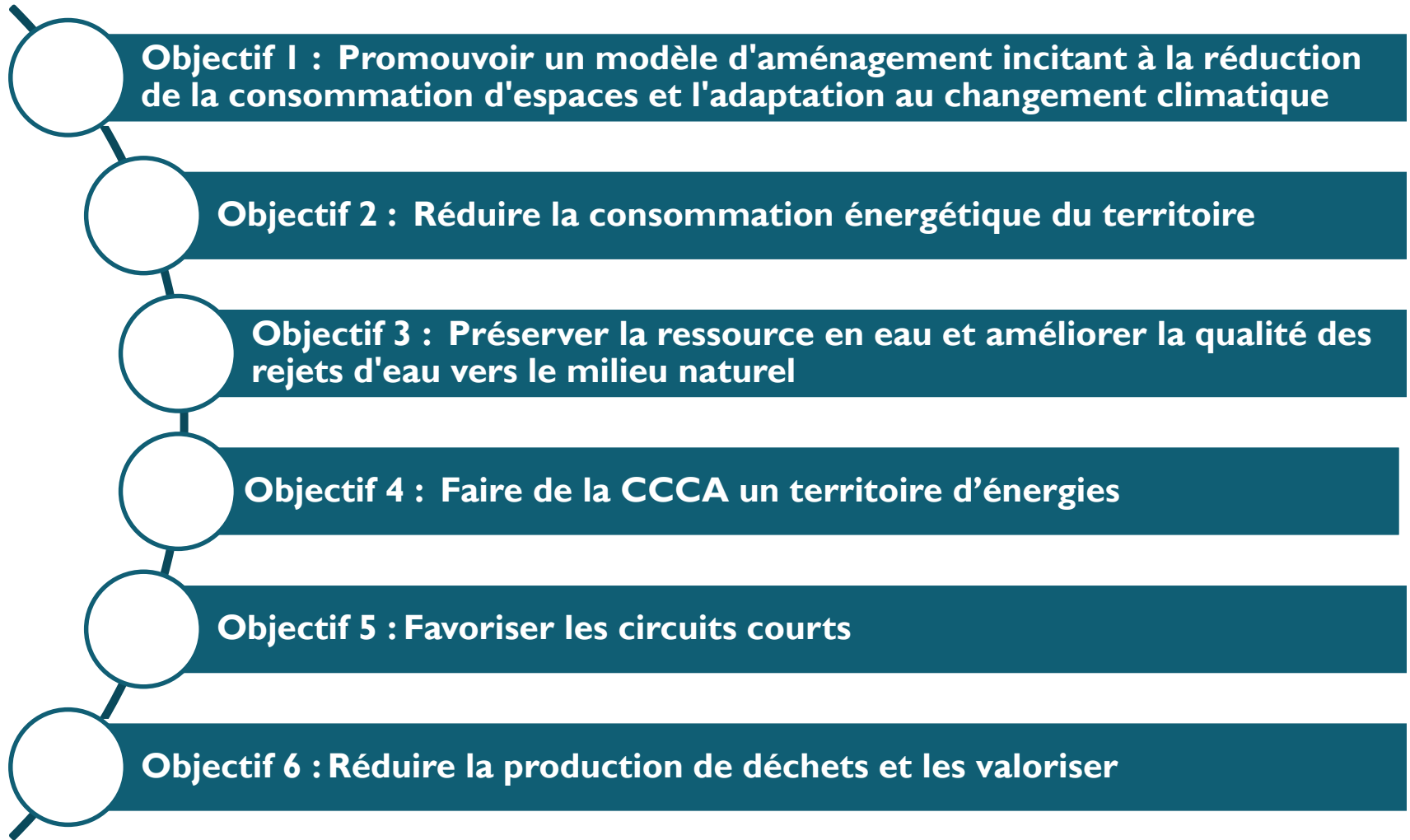
STRATEGIE - DEVELOPPEMENT - CONCERTATION

Axe I

Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Le premier axe de la stratégie du Projet de territoire affirme le rôle moteur de la Communauté de communes en tant qu'acteur de la transition écologique et énergétique, engagé dans un développement durable du territoire. Cette orientation nécessitera une mobilisation des acteurs publics, en premier lieu de la communauté de communes, mais également de tous les acteurs locaux et forces vives du territoire (habitants, associations, entreprises...). De nouvelles pratiques devront être adoptées, dans l'aménagement du territoire, dans la production et la consommation d'énergies, mais aussi dans les habitudes de consommation, de gestion et de tri des déchets. En effet, les savoir-faire et richesses naturelles du territoire constituent une ressource primordiale pour les années à venir et il est indispensable de les préserver et de les valoriser. Bien que de nombreuses initiatives en matière de production d'énergies renouvelables, d'économie circulaire (revalorisation des déchets, des objets usagés), de circuits-courts (alimentation) aient déjà émergé localement, il s'agira de poursuivre cet élan et de multiplier les actions dans le cadre du Projet de territoire.

L'axe I en un coup d'œil...



Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
I.1 - Promouvoir un modèle d'aménagement incitant à la réduction de la consommation d'espaces et l'adaptation au changement climatique	I.1.1	Mettre en œuvre des documents de planification et appliquer les nouvelles réglementations
	I.1.2	Garantir la préservation des terres agricoles
	I.1.3	Optimiser les surfaces économiques actuelles par la valorisation des friches existantes
	I.1.4	Maintenir l'identité paysagère et la biodiversité
	I.1.5	Renforcer la prise en compte des risques naturels et technologiques à l'échelle du territoire
I.2 - Réduire la consommation énergétique du territoire	I.2.1	Accélérer la diminution de la consommation énergétique
	I.2.2	Accompagner les communes dans la réduction de la consommation d'énergie

Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
I.3 - Préserver la ressource en eau et améliorer la qualité des rejets d'eau vers le milieu naturel	1.3.1	Définir des outils de programmation et de gestion de la ressource en eau et des effluents
	1.3.2	Lutter contre les pollutions diffuses liées aux assainissements non collectifs non conformes
I.4 - Faire de la CCCA un territoire d'ENERGIES	1.4.1	Identifier les potentiels de production d'énergies renouvelables
	1.4.2	Accroître la capacité de production d'énergies renouvelables
I.5- Favoriser les circuits courts	1.5.1	Favoriser les circuits courts alimentaires pour une alimentation locale de qualité
	1.5.2	Fédérer les producteurs locaux et valoriser leurs productions

Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
I.6 - Réduire la production de déchets et les valoriser	1.6.1	Favoriser le réemploi et la réutilisation
	1.6.2	Mettre en place une éducation à la consommation responsable
	1.6.3	Poursuivre les actions de réduction et de tri des déchets auprès du grand public et des entreprises
	1.6.4	Favoriser la réduction des biodéchets



Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Objectif I : Promouvoir un modèle d'aménagement incitant à la réduction de la consommation d'espaces et l'adaptation au changement climatique

L'artificialisation des sols est l'une des premières causes du changement climatique et de la perte de la biodiversité. L'étalement urbain, et son corolaire la diminution des espaces naturels, agricoles et forestiers, accélère le réchauffement climatique (plus faible capacité à absorber le CO₂), amplifie les risques d'inondations (amplification des phénomènes de ruissellement et d'inondation), accélère la perte de la biodiversité

Le territoire de la CCCA est soumis à de nombreux risques, notamment d'inondations, de coulées de boue ainsi qu'aux remontées de nappes phréatiques. Ces nombreux aléas dont la survenance s'est accrue en raison du changement climatique, sont à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

L'objectif « zéro artificialisation nette » (limitation de la consommation de nouveaux espaces), est un levier pour maîtriser la consommation foncière et l'artificialisation des sols sur le territoire de la CCCA.

Le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) est un objectif fixé par la Loi « Climat et Résilience » à horizon 2050. Il est ainsi demandé aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Les projets d'aménagement et de construction en matière d'habitat, de commerce, d'industrie, d'infrastructures ou encore d'équipements, devront être pensés durablement, en prenant en compte la lutte contre le dérèglement climatique et l'atténuation de ses effets sur l'environnement (inondations, canicule...).

Pour accompagner cette transition, la CCCA s'est d'ores et déjà engagée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), disposant d'outils réglementaires pour agir contre l'artificialisation des sols et le dérèglement climatique comme la fixation d'obligations en matière de performance énergétique et environnementale ou encore l'implantation de systèmes générant de l'énergie renouvelable...

Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Objectif I : Promouvoir un modèle d'aménagement incitant à la réduction de la consommation d'espaces et l'adaptation au changement climatique

Ajouter illustration :
photo de friche à
requalifier, zone
d'activités...



Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Objectif 2 : Réduire la consommation énergétique du territoire

La consommation d'énergie directe des habitants (résidentiel et mobilité) représente près de 50% des consommations du territoire. Dans le contexte de forte hausse du coût de l'énergie (électricité, gaz, fioul...), les habitants, les entreprises ainsi que les collectivités cherchent à adopter des pratiques exemplaires et responsables en matière de consommation énergétique pour d'une part, atteindre la neutralité carbone et d'autre part, réduire la dépendance aux énergies fossiles. Cet objectif s'inscrit par ailleurs dans le récent Plan de sobriété énergétique.

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du PETR Pays du Plateau de Caux Maritime permet de définir une série d'actions dont certaines visent à réduire les consommations d'énergie, en particulier dans le logement (isolation des bâtiments), dans les transports (véhicules électriques, mobilités douces).

En tant qu'acteur de la transition énergétique, la CC de la Côte d'Albâtre s'engage dans la réduction des consommations d'énergies sur le territoire, notamment en développant des partenariats avec des acteurs spécialisés dans l'accompagnement à la réduction des consommations d'énergies, mais également en accompagnant les acteurs locaux, dont les communes dans leurs projets de rénovation énergétique (éclairage public, bâtiments publics...).

Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Objectif 3 : Préserver la ressource en eau et améliorer la qualité des rejets d'eau vers le milieu naturel

Le territoire de la CCCA bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel façonné par ses fleuves côtiers et cours d'eau dont les principaux, le Dun, la Veules et la Durdent. Les bassins versants de ces fleuves connaissent de nombreux phénomènes d'inondation par ruissellement. Ces fleuves sont par ailleurs couverts par des Plans de Prévention des Risques (PPR).

Pour le compte des collectivités du territoire, les syndicats des bassins versants (Durdent, Saint Valery et Veulettes, du Dun et de la Veulettes) interviennent notamment dans la prévention des inondations, dans l'entretien et la restauration des rivières.

La ressource en eau est un bien commun qui profite à tous qu'il convient de gérer et préserver afin de transmettre aux générations futures une eau de qualité et accessible à tous.

La CCCA est compétente en matière de gestion de l'eau et de son assainissement sur le territoire. Cela se traduit notamment par la gestion des réseaux d'eau potable et d'eaux usées (assainissement), le traitement de l'eau potable et des eaux usées (assainissement), le suivi de la production et de la distribution d'eau, ou encore l'accompagnement des usagers en matière d'assainissement collectif et non collectifs.

Pour les prochaines années, la CCCA entend assoir et renforcer l'exercice de cette compétence en définissant des outils de programmation et de gestion de la ressource en eau et des effluents, ainsi qu'en luttant contre les pollutions diffuses liées aux assainissements non collectifs non conformes.

Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Objectif 4 : Faire de la CCCA un territoire d'énergies

Le CNPE de Paluel a profondément modifié la dynamique du territoire en favorisant son attractivité, le développement de services. De nombreuses compétences et savoir-faire dans le domaine de l'énergie ont pu émerger. Face aux enjeux de la transition et de l'autonomie énergétiques, ils représentent des ressources majeures pour accompagner la production de nouvelles énergies décarbonées, levier essentiel pour limiter le dérèglement climatique et favoriser un développement durable du territoire.

Forte de ressources naturelles abondantes, grâce à l'activité agricole et aux caractéristiques géographiques et géologiques du territoire mais aussi de surfaces potentiellement mobilisables sur son territoire, la CCCA ambitionne de valoriser ces ressources et ce potentiel en favorisant l'essor de différents modes de production d'énergies renouvelables (ENR), adaptés aux caractéristiques du territoire et aux ressources disponibles.

Si des projets de production d'ENR émergent sur le territoire, il convient pour la CCCA d'accompagner leur développement et de favoriser la création de nouveaux projets, en identifiant notamment des zones dédiées à la production d'ENR dans le cadre du futur PLUi.

La diversification des modes de production d'ENR (solaire photovoltaïque, biomasse, méthanisation, éolien...) sera primordiale pour faire de la CCCA un territoire d'énergies et participer à réduire sa dépendance aux énergies fossiles.



Objectif 1.4.1 Identifier les potentiels de production d'énergies renouvelables Lancement du Schéma directeur des énergies renouvelables 25



Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Objectif 5 : Favoriser les circuits courts

Fort de son agriculture riche et diversifiée, le territoire présente un potentiel important de développement des circuits-courts alimentaires.

Afin d'y parvenir, il convient d'exploiter cet atout et développer des filières de transformation et de commercialisation des produits locaux sur le territoire. Il s'agit également de mobiliser tous les acteurs locaux dans cette dynamique, de favoriser et accompagner une évolution des pratiques de consommation de chacun.

La CCCA souhaite ainsi se doter d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour accompagner la structuration des circuits de proximité. Ce nouvel outil participera au développement d'une filière alimentaire locale, par la création d'un réseau de circuits courts incluant l'ensemble des étapes de la chaîne de transformation et de distribution. Cette ambition s'inscrit dans les objectifs de la loi EGALIM de 2018 concernant la restauration collective : elle renforcera l'accès à une alimentation locale de qualité en particulier au sein des cantines scolaires. Elle représente pour le territoire une opportunité de développer un *sourcing* local et de qualité.

Le développement des coopératives de producteurs locaux, l'approvisionnement en produits locaux par les filières de restauration collective, l'accompagnement des agriculteurs... sont tant de pistes qui pourront être approfondies et développées sur le territoire.

Axe I : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

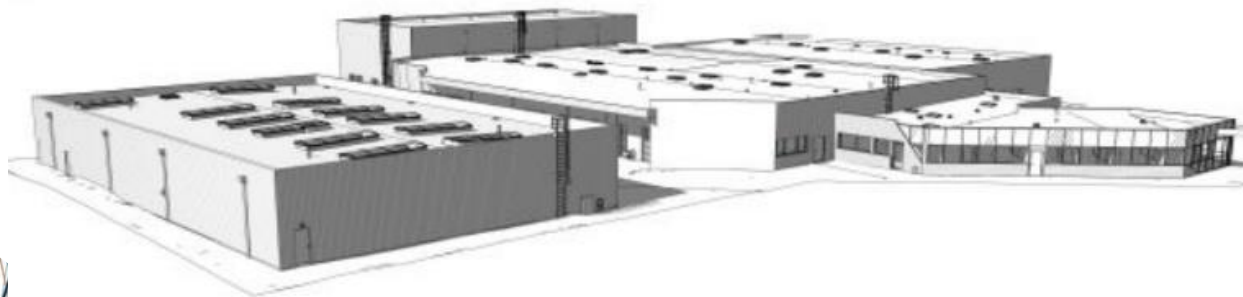
Objectif 6 : Réduire la production de déchets et les valoriser

En agissant pour la collecte et le traitement des déchets, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre permet le développement d'une transition écologique opérationnelle sur son territoire et agit pour le développement durable.

Mais la gestion et la valorisation des déchets doivent être également portées par les habitants et les acteurs locaux. La mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du grand public et des entreprises est essentielle pour faire évoluer les pratiques et les comportements. L'objectif est double : parvenir à une réduction significative des volumes de déchets produits sur le territoire, et d'autre part, développer la valorisation des déchets ou produits usagers.

Il s'agit pour la CCCA d'impulser une dynamique collective pour répondre à ces objectifs autour des acteurs locaux. Dans ce cadre, le programme local de prévention des déchets du Pays de Caux, élaboré avec les Communautés de communes du Plateau de Caux Doudeville Yerville et du Terroir de Caux, permettra la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Par ailleurs, la CCCA entend accompagner les habitants dans la réduction et la gestion des biodéchets.



Objectif 1.6.1 Favoriser le réemploi et la réutilisation
Projet de recyclerie –
Aménagement de locaux
appartenant à la CCCA pour une
ouverture prévue début 2024



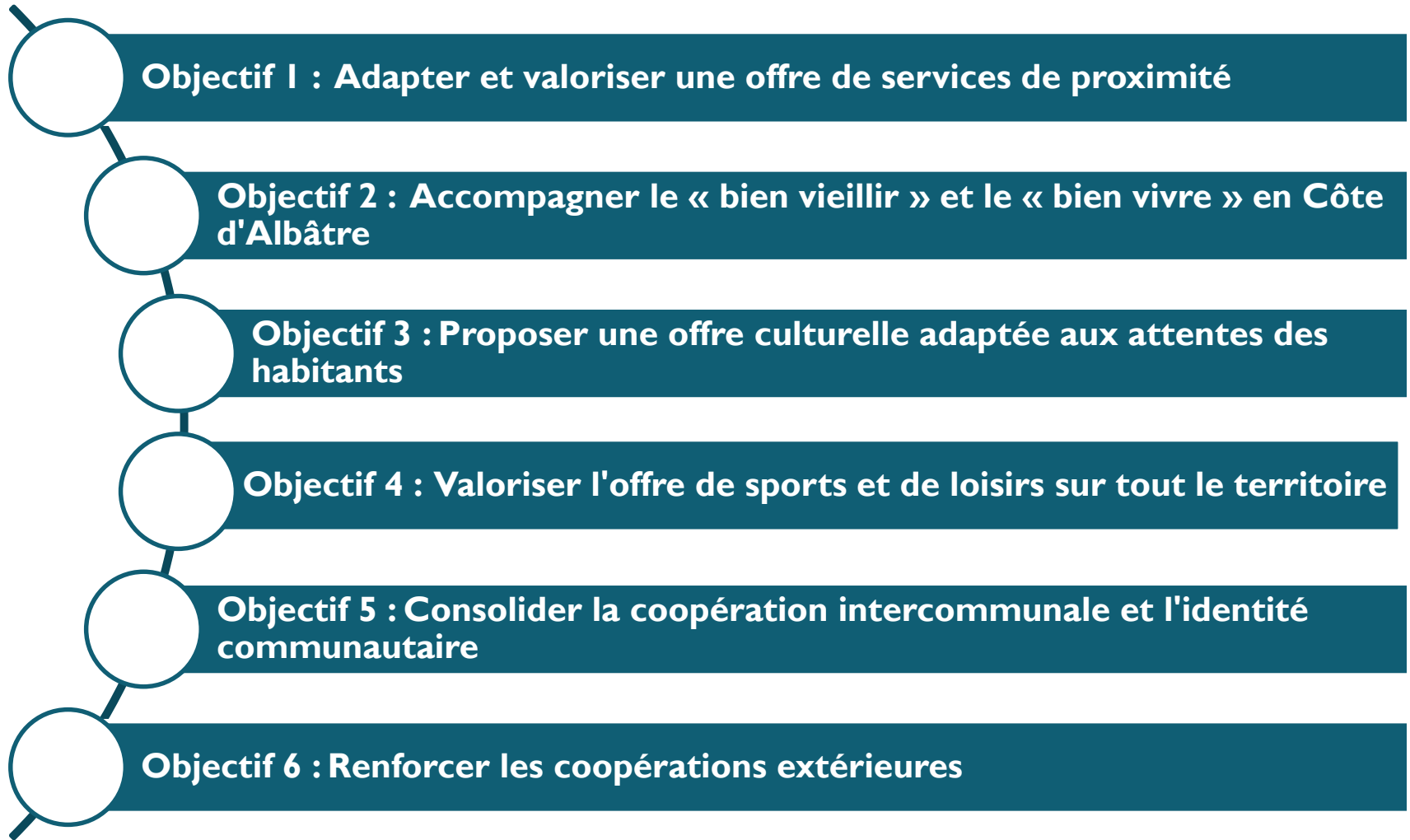
Axe 2

Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

A travers ce second axe de la stratégie de développement local, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre entend développer son territoire de façon équilibrée et homogène, dans le cadre d'une gouvernance qui puisse impliquer chaque commune.

Après six années dans son périmètre, il s'agit pour la CCCA de renforcer la cohésion et les solidarités entre les communes membres et leurs habitants. L'objectif est de favoriser l'épanouissement de chaque génération sur l'ensemble du territoire, en permettant le maintien et le développement d'une offre d'équipements et de services (culture, loisirs, commerces, santé..) de proximité et répondant aux besoins de tous.

L'axe 2 en un coup d'œil...



Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
2.1 - Adapter et valoriser une offre de services de proximité	2.1.1	Renforcer la connaissance et l'information sur les offres de services existantes auprès des habitants
	2.1.2	Adapter la capacité d'accueil dans les structures Petite Enfance
	2.1.3	Favoriser les coopérations entre les structures culturelles et sociales de la CCCA
	2.1.4	Valoriser et optimiser les structures communautaires
	2.1.5	Soutenir le développement des usages et services numériques maillant le territoire
	2.1.6	Améliorer l'accessibilité des services publics
2.2 – Accompagner le « Bien vieillir » et le « bien vivre » en Côte d'Albâtre	2.2.1	Soutenir et accompagner les actions du Centre social Apostrophe
	2.2.2	Accompagner les associations du territoire dans la mise en œuvre de projets
	2.2.3	Fournir un accueil d'urgence sur le territoire

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
2.3 - Proposer une offre culturelle adaptée aux attentes des habitants	2.3.1	Développer le partenariat avec le Rayon Vert
	2.3.2	Définir des actions culturelles de proximité
2.4 - Valoriser l'offre de sports et de loisirs sur tout le territoire	2.4.1	Renforcer l'attractivité de la base de loisirs du Lac de Caniel
	2.4.2	Conforter l'offre nautique sur les communes littorales
	2.4.3	Proposer des activités de sports et loisirs sur les communes de l'arrière-Pays
2.5 - Consolider la coopération intercommunale et l'identité communautaire	2.5.1	Informers les élus municipaux pour permettre leur acculturation aux compétences, politiques et projets et aux enjeux de demain
	2.5.2	Tisser des liens étroits entre les services administratifs des communes (secrétaires, DGS) et les services communautaires
	2.5.3	Accompagner financièrement les projets communaux qui s'inscrivent dans la dynamique du projet de territoire

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
2.5 - Consolider la coopération intercommunale et l'identité communautaire	2.5.4	Soutenir le fonctionnement des services publics communaux
	2.5.5	Poursuivre l'instruction des autorisations droit du sol pour les communes ayant adhéré au service commun
2.6 - Renforcer les coopérations extérieures	2.6.1	Conforter les coopérations avec les territoires limitrophes sur les questions de planification territoriale, de gestion, et d'optimisation des ressources
	2.6.2	Conforter les liens culturels avec le Maroc et soutenir des opportunités de coopération dans de nouveaux domaines

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif I : Adapter et valoriser une offre de services de proximité

La période de crise sanitaire que nous venons de traverser a renforcé ce besoin de proximité pour tous les actes de la vie quotidienne, avec en parallèle une accélération de la transition numérique. De plus, dans un territoire à l'identité rurale, la problématique de l'accès aux services est un point important pour les habitants et les acteurs socio-économiques. Le territoire dispose d'une offre de services importante et de qualité mais la Communauté de communes souhaite aller plus loin et renforcer la présence des services publics de proximité.

Ainsi, la CCCA souhaite tout d'abord renforcer la connaissance et l'accès à l'information sur les offres de services existantes auprès des habitants. Il s'agira également pour la collectivité de diversifier, d'adapter et renforcer son offre de services.

Dans le domaine de la petite enfance, l'offre d'accueil sera confortée pour répondre aux besoins des familles du territoire.

En matière d'accompagnement des habitants dans leur démarches administratives et/ou numériques, l'action des Maisons France Services sera développée avec notamment la pérennisation de l'action de la conseillère numérique. Ces structures qui permettent aux habitants d'accéder aux services proposés par les neuf partenaires nationaux du programme (La Poste, Pôle emploi, CNAF (Allocations familiales), Cnam (Assurance Maladie), CNAV (Assurance vieillesse), MSA (Mutualité Sociale Agricole), ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, constituent un réel atout pour la vie quotidienne.

Dans cette perspective, l'inclusion des personnes en situation de handicap est également une priorité pour le territoire qu'il s'agira de prendre en compte dans les aménagements et équipements communautaires.

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif I : Adapter et valoriser une offre de services de proximité



Objectif 2.1.4

Valoriser et optimiser les structures communautaires



Réhabilitation et aménagement du studio et de l'appartement à La Clusaz pour accueillir les familles

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif 2 : Accompagner le « bien vieillir » et le « bien vivre » en Côte d'Albâtre

Comme sur la majorité du territoire national, une tendance au vieillissement de la population est observée ces 15 dernières années sur le territoire de la Côte d'Albâtre. Le « bien vivre » et le « bien vieillir » constituent des priorités pour aujourd'hui et pour les prochaines années, tant pour les habitants que pour accueillir de nouvelles populations. Cette priorité doit s'exprimer dans de nombreux domaines des politiques locales, en matière d'aménagement, de mobilités, d'accès aux soins, le logement...

Le lien social et en particulier le lien intergénérationnel sont essentiels au bien vivre des aînés. Les acteurs locaux, dont les associations, œuvrant en ce sens sont nombreux sur le territoire et la CCCA a la volonté de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.

Par ailleurs, la CCCA, entend soutenir et accompagner les actions de son centre social « Apostrophe ». Agréé centre social par la CAF de Seine-Maritime, le centre est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, qui favorise le développement des liens familiaux et sociaux, le partage des savoirs et la participation des habitants.

Objectif 2.2.3 Fournir un accueil d'urgence sur le territoire

Acquisition d'un logement d'urgence sur la CCCA et mise à disposition temporaire des familles →



Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif 2 : Accompagner le « bien vieillir » et le « bien vivre » en Côte d'Albâtre



Objectif 2.2.2

Accompagner les associations du territoire dans la mise en œuvre de leur projet



Soutien à l'organisation du Festival du Lin

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif 3 : Proposer une offre culturelle adaptée aux attentes des habitants

L'accès à la culture participe grandement au bien vivre des habitants. Il constitue ainsi un enjeu important pour l'attractivité résidentielle du territoire.

Il s'agit pour les acteurs locaux, et particulièrement les collectivités et les associations, d'être en mesure de proposer une offre culturelle adaptée aux caractéristiques du territoire et aux attentes des habitants.

Le territoire dispose d'atouts en la matière avec par exemple la salle de spectacle « le Rayon Vert » de Saint-Valéry-en-Caux dont l'attractivité est à l'échelle du territoire. Au-delà, l'objectif est donc d'adapter l'offre locale par la rénovation des équipements, de favoriser des programmations répondant à la diversité des attentes de la population et de proposer des actions culturelles au plus près du lieu de résidence des habitants. Il s'agira « d'aller vers ».

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif 4 : Valoriser l'offre de sports et de loisirs sur tout le territoire

De manière complémentaire à culture, les sports et les loisirs constituent une composante importante de la vie locale. En effet, le territoire communautaire bénéficie d'infrastructures et d'un cadre naturel propices aux activités sportives et de loisirs. A travers le Projet de territoire, la CCCA souhaite valoriser cette offre sur le territoire, particulièrement auprès des jeunes.

Ainsi la base de loisirs du Lac de Caniel est-elle un atout majeur pour les habitants du territoire et au-delà. La CCCA entend accompagner le développement du site et favoriser son accès à un public large et varié.

Le territoire, « entre mer et campagne », offre un terrain de jeu diversifié pour la pratique des sports et des loisirs. Il s'agira de conforter l'attractivité des activités proposées sur le littoral mais également de soutenir le développement d'une offre différente et complémentaire dans les communes rurales en valorisant le patrimoine sous ses différentes formes et plus largement le tourisme de nature.

A travers ces objectifs, la Communauté de communes poursuit l'objectif d'un développement touristique complémentaire profitant à l'ensemble des communes.



Objectif 2.4.1 Renforcer l'attractivité du Lac de Caniel - Projet d'aménagement du site du Lac de Caniel – Luge sur rail – Minigolf – aire de jeux pour enfants

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif 5 : Consolider la coopération intercommunale et l'identité communautaire

Depuis 2017, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre réunit 63 communes. Comme l'ensemble des intercommunalités, elle a connu au cours de ces dernières années d'importantes évolutions de ses compétences qui transforment son action et ses relations avec les communes membres. De même, les habitants ont parfois des difficultés à comprendre « *le qui fait quoi* » et identifier les politiques mises en œuvre par la communauté.

Consolider la dynamique de coopération communes-communauté au service du développement du territoire constitue donc un objectif majeur du Projet de territoire.

Une attention sera donc portée à l'information des élus municipaux sur les projets communautaires ; le lien sera renforcé entre les services de la communauté et des communes, notamment à travers l'animation du réseau des secrétaires de mairie.

Enfin, à travers les orientations du Projet de territoire pourra intervenir en soutien de projets portés par les communes et qui contribuent à l'atteinte de l'ambition du Projet.

Cet ensemble d'initiatives permettra de renforcer la cohésion de la communauté de communes, l'efficacité des politiques locales et viendra consolider l'identité du territoire.

Axe 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité

Objectif 6 : Renforcer les coopérations extérieures

La CCCA, dans son environnement extérieur, est amenée à coopérer avec d'autres intercommunalités pour favoriser son développement. Cette coopération peut se traduire par l'élaboration de stratégies intercommunales et de document de planification, mais également dans la mise en place d'actions ponctuelles (événements culturels, animations...).

A titre d'exemple, le Syndicat Mixte Pays du Plateaux de Caux, composé de la CCCA et des CC du Plateau de Caux - Doudeville-Yerville et de la Région d'Yvetot, est chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) sur lequel se basent les plans locaux d'urbanisme. De même, la CCCA s'est associée aux intercommunalités de la Pointe de Caux pour bénéficier de financements européens. La consolidation de ces coopérations constitue un enjeu pour accompagner le développement de nouveaux projets et soutenir les politiques de développement local.

La CCCA a également saisi l'opportunité de développer un partenariat international qui unit la Communauté de Communes avec la Commune Rurale d'Ouled Boussaken au Maroc. La coopération, mise en sommeil pendant la crise sanitaire, a depuis donné lieu à des échanges entre les élus et leurs interlocuteurs marocains pour discuter de l'avenir de cette coopération, autour de sujets liés au tourisme, à la vie associative, à la culture, aux sports et aux loisirs, ou encore à l'environnement.

Objectif 2.6.1

Conforter les coopérations avec les territoires limitrophes sur les questions de planification territoriale, de gestion, et d'optimisation des ressources



Partenariat avec l'école de musique de Terroir de Caux



Axe 3

Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Si notre territoire n'a cessé de croître sur le plan démographique notamment au cours des années 1990, cette croissance s'est nettement ralentie ces 20 dernières années avec un nombre d'habitants qui tend à stagner. Sur le plan économique, le nombre d'emplois et le nombre de créations d'entreprises augmentent ces dernières années. Il convient pour la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre de relancer et d'accompagner le développement local, tant sur le plan démographique qu'économique. C'est l'objet du troisième axe de la stratégie de développement du Projet de territoire qui consiste à renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire. L'accès aux soins, au logement, et à l'emploi est essentiel pour l'épanouissement des acteurs locaux et l'installation de nouveaux ménages et entreprises.

L'axe 3 en un coup d'œil...

- Objectif 1 : Faciliter l'accès aux soins
- Objectif 2 : Communiquer sur l'attractivité économique et résidentielle de la CCCA
- Objectif 3 : Soutenir l'accès à l'emploi local
- Objectif 4 : Favoriser un développement économique diversifié, innovant autour de savoir-faire d'excellence
- Objectif 5 : Encourager le développement et la diversification de l'offre de logement
- Objectif 6 : Promouvoir des pratiques touristiques durables sur l'ensemble du territoire
- Objectif 7 : Coordonner et améliorer les services de mobilités en Côte d'Albâtre

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.1 - Faciliter l'accès aux soins	3.1.1	Mettre en place des dispositifs favorisant l'accueil de médecins sur le territoire
	3.1.2	Participer au maintien des services de soins existant sur le territoire
	3.1.3	Favoriser l'accès aux services de soins
3.2 - Communiquer sur l'attractivité économique et résidentielle de la CCCA	3.2.1	Elaboration d'une stratégie de communication diversifiée, tournée vers l'attractivité du territoire
3.3 - Soutenir l'accès à l'emploi local	3.3.1	Développer un soutien spécifique aux jeunes
	3.3.2	Faciliter l'intégration des actifs du territoire
	3.3.3	Accompagner les entreprises pour favoriser leur développement



Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.4 - Favoriser un développement économique diversifié, innovant et adapté autour de savoir-faire d'excellence	3.4.1	Optimiser le foncier et les surfaces économiques existants
	3.4.2	Adapter et promouvoir les infrastructures spécifiques du territoire
	3.4.3	Accompagner le maintien et le développement de l'artisanat et des commerces de proximité
	3.4.4	Accompagner les entreprises dans la prise en compte des défis des transitions écologiques et environnementales
	3.4.5	Soutenir les entreprises financièrement dans leurs projets de développement immobiliers et mobiliers
	3.4.6	Organiser le dialogue entre la CCCA et les acteurs économiques
	3.4.7	Repérer, faire connaître et valoriser les savoir-faire d'excellence du territoire
	3.4.8	Impulser une dynamique de relocalisation sur le territoire des activités à valeur ajoutée (lin...)
	3.4.9	Promouvoir et valoriser l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.5 - Encourager le développement et la diversification de l'offre de logements	3.5.1	Lutter contre la vacance des logements
	3.5.2	Favoriser la construction de logements intégrant les enjeux de la transition énergétique
	3.5.3	Encadrer et dynamiser le marché locatif
3.6 Promouvoir des pratiques touristiques durables sur l'ensemble du territoire	3.6.1	Développer le tourisme mémoriel
	3.6.2	Préserver les espaces sensibles
	3.6.3	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine local
	3.6.4	Développer les mobilités pédestres à caractère touristique dans les communes
	3.6.5	Développer l'organisation d'animations et d'événements autour du patrimoine local

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	N°	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.7 - Coordonner et améliorer les services de mobilités en Côte d'Albâtre	3.7.1	Faire connaître les dispositifs de mobilités existantes et optimiser leur fonctionnement
	3.7.2	Développer les mobilités durables
	3.7.3	Améliorer l'accès au territoire

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux soins

La consultation des habitants menée dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire a montré l'importance accordée à la santé et à l'accès aux soins : cela constitue la première préoccupation des habitants et parfois un déterminant de leur présence sur le territoire. L'accès aux soins pour tous est donc primordial pour le territoire, son attractivité, sa capacité à accueillir de jeunes ménages et répondre aux besoins d'une population qui vieillit.



Pour répondre à cet enjeu central, les collectivités et particulièrement les communes, accompagnées par la Communauté de communes, ont mené des projets tels que la construction de maisons de santé. Malgré ces initiatives, le maillage territorial reste inégal et l'offre inférieure à la demande.

Dans ce contexte, la CCCA affirme la santé comme une priorité des politiques qui seront déployées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de territoire. Des moyens importants seront mobilisés d'une part pour maintenir l'ensemble des services de soins existants sur le territoire, dont le Centre Hospitalier du Grand Large de Saint-Valéry-en-Caux, favoriser l'installation de nouveaux praticiens dans les secteurs du territoire les moins dotés, et plus largement permettre le développement de dispositifs innovants permettant de répondre aux attentes des habitants.

Objectif 3.1.3 Favoriser l'accès aux services de soins -Inauguration du Centre Intercommunal de Santé – 10 février 2023

47



Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 2 : Communiquer sur l'attractivité économique et résidentielle de la CCCA

Notre territoire bénéficie d'un cadre de vie attractif, entre mer et campagne, et d'un dynamisme économique, touristique et culturel.

De nombreuses actions sont ainsi menées dans ces différents domaines par les acteurs locaux (associations, entreprises, communes, CCCA...) mais celles-ci ne sont pas toujours communiquées ou relayées largement sur le territoire et au-delà.

Fort de ce potentiel, la Communauté de communes ambitionne d'élaborer une stratégie de communication diversifiée tournée vers l'attractivité du territoire. Il s'agit de renforcer et/ou adapter la communication via les canaux existants, notamment en lien avec les communes, mais également de créer de nouveaux supports de communication afin capter un public plus large.

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 3 : Soutenir l'accès à l'emploi local

Notre territoire compte environ 10 500 emplois pour plus de 10 800 actifs occupés, ce qui traduit un déficit d'emplois locaux.

L'enjeu pour le territoire est donc de favoriser le rapprochement de la main d'œuvre des besoins des entreprises locales, afin que les emplois proposés soient davantage pourvus par les habitants du territoire.

La CCCA envisage ainsi de développer un soutien spécifique aux jeunes, notamment dans le cadre des emplois saisonniers, de faciliter plus largement l'intégration des actifs du territoire (insertion), et de renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur développement (recrutement, formation...).

Objectif 3.3.3

Accompagner les entreprises pour favoriser leur développement



Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 4 : Favoriser un développement économique diversifié, innovant autour de savoir-faire d'excellence

L'énergie, autour de la centrale nucléaire de Paluel, l'agroalimentaire, et ses entreprises d'envergure nationale voire internationale, ainsi que le tourisme, sont les trois activités économiques principales sur le territoire de la Côte d'Albâtre.

La valorisation de ces entreprises et des emplois, leur capacité à innover et s'engager sur des nouveaux projets constitue un enjeu prioritaire pour la Communauté de communes. D'autres secteurs tels que le lin, avec notre réputation mondiale de « berceau du lin », ou les énergies renouvelables représentent un fort potentiel de développement pour le territoire.

La Côte d'Albâtre dispose également d'un tissu de petites entreprises, de commerçants, d'artisans bien réparti sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'activité agricole est conséquente et diversifiée ; elle est étroitement liée à l'industrie agroalimentaire.

C'est autour de cet ensemble de savoir-faire d'excellence que la CCCA entend soutenir un développement économique diversifié et innovant sur son territoire.

Il s'agit pour l'établissement de permettre aux entreprises de s'installer et se développer dans les meilleures conditions sur notre territoire à travers un offre d'accueil (foncière et immobilière) à vocation économique répondant à leurs attentes. En témoigne la rénovation à venir de certains immeubles d'entreprises (ateliers relais, hôtel d'entreprises). Ces projets viseront à améliorer les conditions d'accueil des entreprises installées sur les espaces locatifs communautaires.

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 4 : Favoriser un développement économique diversifié, innovant autour de savoir-faire d'excellence (suite)

Un soutien financier pourra également être apporté aux entreprises par la CCCA dans leurs projets de développement immobiliers ou mobiliers.

En matière d'animation et de soutien du tissu économique, la CCCA souhaite organiser le dialogue avec les acteurs économiques pour répondre au mieux à leurs besoins. L'objectif pour la Communauté est d'impulser une dynamique de relocalisation sur le territoire des activités à forte valeur ajoutée. Il s'agit aussi de repérer et valoriser les savoir-faire d'excellence. Comme évoqué précédemment, les activités liées à la valorisation du lin constituent un fort potentiel de développement et d'innovation.

Par ailleurs, la Communauté de communes souhaite accompagner le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales dans une optique d'économie de proximité, ouverte aux attentes exprimées par les habitants.

Aussi, dans ce contexte de transition écologique et énergétique, il s'agira pour la CCCA d'accompagner les entreprises locales dans la prise en compte des enjeux et défis environnementaux.



Objectif 3.4.5 Soutenir les entreprises financièrement -
Remise d'un chèque à l'entreprise SAPC pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment située sur la ZAE « La Vallée » à Autigny



Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 4 : Favoriser un développement économique diversifié, innovant autour de savoir-faire d'excellence (suite)



Objectif 3.4.3 Accompagner le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité



Signature de la convention partenariale entre la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour le développement et le renforcement de l'artisanat et de l'apprentissage sur le territoire, le jeudi 9 février 2023

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 5 : Encourager le développement et la diversification de l'offre de logements

Le parc de logements de la Côte d'Albâtre compte une majorité de maisons individuelles de grande taille (T4 et plus), une part importante de logements anciens (76,2% de logements construits avant 1971), et un taux de vacance significatif qui tend à augmenter (7,7%). Ajouté à cela une nette hausse du coût de l'immobilier couplé à un fort développement des résidences secondaires, limitant l'accès à la propriété pour les ménages, en particulier les jeunes.

La problématique du logement est donc majeure pour la communauté dans son action pour conforter l'attractivité et le vitalité du territoire.

Pour y répondre, la CCCA entend lutter contre la vacance des logements et favoriser la remise en marché de ces biens, favoriser la rénovation du parc et le développement l'offre. Ces orientations de travail devront prendre en compte les objectifs de performance énergétique, dont la dimension sociale est importante, mais aussi les facteurs d'inclusion (jeunes, personnes en situation de handicap...) et de maintien à domicile.

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 6 : Promouvoir des pratiques touristiques durables sur l'ensemble du territoire

Le tourisme et les activités qui y sont liées continuent de se développer sur notre territoire, grâce au riche patrimoine naturel, architectural et historique local : le littoral et ses hautes falaises, les Vallées de la Durdent et du Dun, Veules-les-Roses (classé parmi les plus beaux villages de France), l'escalier de Sotteville-sur-Mer, les sites « nature » des Basses-Eaux et du lac de Caniel, le Jardin des Amouhoque....



L'Office de Tourisme communautaire (l'Office de tourisme de la Côte d'Albâtre) intervient pour coordonner la promotion touristique et la gestion des activités touristiques .

Dans ce cadre, la CCCA souhaite promouvoir le un tourisme durable par le développement de pratiques responsables et respectueuses du patrimoine local. Comme évoqué précédemment, la communauté de communes entend favoriser un développement de l'activité touristique dans les communes rurales, afin de développer une offre spécifique et complémentaire à l'offre littorale.

Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 7 : Coordonner et améliorer les services de mobilités en Côte d'Albâtre

La communauté de communes étant vaste et rurale, l'usage de la voiture individuelle demeure le principal moyen de transport des habitants, qui plus est sur un réseau routier dense mais principalement composé d'axes secondaires.

Il est donc primordial pour la CCCA de favoriser les déplacements des habitants de la Côte d'Albâtre. Il convient en premier lieu de travailler avec les acteurs régionaux et locaux afin de faire connaître les offres de mobilité existantes et d'optimiser leur fonctionnement.



Axe 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Objectif 7 : Coordonner et améliorer les services de mobilités en Côte d'Albâtre

Le développement des mobilités durables, douces et collectives est également un objectif à affirmer pour la CCCA. Cela se traduira notamment par l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, la mise en place de dispositifs d'aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion, ou encore la remise en état des aires de covoiturage communautaires.

La CCCA s'engage, avec l'accompagnement du Département, à réaliser des axes structurants de mobilité cyclable, notamment dans la vallée du Dun, la vallée de la Durdent et entre les deux centralités Cany-Barville - Saint Valery en Caux.

Objectif 3.8.2 *Développer la mobilité durable-
Aménagement de la piste cyclable Sommesnil –
Veulettes / Pistes Basses eaux 1 et 2*



Stratéal

*Siège social : 4 rue de la Mare Adam – 92370 Chaville
Normandie-Ouest : 9 venelle au lièvre – 14114 Ver sur Mer*
Tél. 09 72 93 55 16 – info@strateal.fr
442 095 394 RCS Nanterre